

Règlement Intérieur du 9^{ème} Tournoi Jeunes de Châtenoy-le-Royal du samedi 10 octobre 2026 Réservé aux jeunes

Article 1 : L'association "L'Échiquier Royal de Châtenoy-le-Royal", représentée par son président **Mathieu Chevalier**, organise son **9^{ème} tournoi d'Échecs Jeunes**, le **1^{er} des 7 tournois jeunes 2026/2027 du CDJE71**. Homologué FIDE rapide novembre 2026 sous le n° **73227**, ce tournoi se déroule en **7 rondes**, le samedi **10 octobre 2026**, à l'adresse : **ESAT Georges Fauconnet - 34 rue des Confréries - 71530 Crissey**. Il est **réservé aux jeunes de toutes les catégories**.

Article 2 : Les **règles du Jeu** sont celles de la **FIDE** et de la **FFE**. Les appariements se font au **Système Suisse intégral**. Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et se seront acquittés de leurs droits d'inscription.

Article 3 : La cadence est de **15 minutes par joueur**.

Les règles du jeu :

L'annexe A des parties à cadence rapide est affichée dans la salle. Dans ce tournoi, l'article A.5 est utilisé. La page des directives III des parties sans incrément se terminant au KO, est affichée dans la salle. Dans ce tournoi, la directive III.4 ne s'applique pas, la directive III.5 est utilisée.

Article 4 :

Horaire de Jeu : **13h45 → 18h**.

Vérification des licences : **samedi 10 octobre 2026 de 13h00 à 13h40**.

Clôture des inscriptions : **13h40**.

Clôture du Tournoi : **samedi 10 octobre 2026 à 18h30**.

Système Suisse **dans l'ordre des rondes 1 à 7**.

Affichage des appariements **5 minutes avant chaque ronde**. Présence de l'Arbitre **jusqu'à 18h30**.

Article 5 : Droits d'inscriptions : **3 euros**.

Répartition des Prix selon le classement : **Coupes par catégories et par sexe, médailles pour tous les autres**.

Article 6 : Départage des ex aequo : **1. Buchholz, 2. Buchholz Médian, 3 Performance**.

Article 7 : Particularités locales :

- avoir une attitude convenable,
- analyse interdite dans l'aire réservée au tournoi, une salle est prévue à cet effet,
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte,
- on considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés,
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français,
- partie nulles par accord mutuel permises.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral.

Article 8 : Arbitre principal : **Fargère Jacky, AFO2**,

Arbitre secondant : **Néant**.

Article 9 : Un **Jury d'appel** sera constitué d'au moins trois personnes (arbitre exclu) avant le début de la première ronde et **sera affiché** dans la salle de tournoi.

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce **Règlement Intérieur** qui doit être affiché dans la salle du Tournoi par l'Arbitre et, ou par l'Organisateur, avant la 1^{ère} ronde.

L'Organisateur, Mathieu Chevalier

L'Arbitre Principal, Jacky Fargère